

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur une question technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter : communication@trifyl.fr

DOSSIER

BIENTÔT, UNE NOUVELLE USINE POUR TRIER ENCORE PLUS !

Le nouveau centre de tri de Labruguière sera opérationnel à la fin de l'année. Au 1^{er} janvier 2023, cet équipement moderne et performant sera en mesure de trier et de préparer au recyclage tous les papiers et emballages. Mais cet équipement nouvelle génération nécessite de mobiliser les habitants du territoire autour du geste de tri, dès maintenant. L'enjeu est à la fois économique et écologique.

Le 1^{er} janvier 2023, les habitants du territoire TRIFYL pourront déposer tous leurs emballages dans le bac jaune. Impulsée par la loi de transition énergétique, l'extension des consignes de tri consiste à trier tous les emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : blisters, barquettes, films plastique, tubes de dentifrice, pots de yaourt... En simplifiant le geste de tri pour l'habitant, cette mesure aura pour effet d'augmenter les quantités triées et recyclées. Un grand pas pour la préservation des ressources et la maîtrise du coût pour le contribuable.

Simplification du tri en vue

Débutée en 2015, la simplification du tri s'étend progressivement en France. Selon CITÉO, éco-organisme chargé d'accompagner la mise en œuvre du tri et du recyclage des emballages en France : dans les territoires déjà concernés par l'extension des consignes de tri, on compte + 4 kg d'emballages recyclés par habitant et par an (2 kg de nouveaux emballages en plastique et 2 kg supplémentaires d'emballages « historiques »).



TRIONS encore +! 

**« Simplifier les consignes
va faciliter
le geste de tri,
mais la participation
de chacun est nécessaire
pour alléger
une poubelle noire
de plus en plus coûteuse. »**



L'extension des consignes de tri sera effective sur tout le territoire national à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette nouveauté implique d'adapter les équipements (de collecte et de tri) et de remobiliser les habitants pour améliorer et systématiser leur geste de tri.

TRIFYL prépare activement cette échéance pour accompagner les collectivités dans cette (r)évolution. Le chantier d'extension et de modernisation du centre de tri de Labruguière suit son cours (cf. page 2) et un vaste plan de communication va être mis en place en concertation avec les adhérents. ■

Révisons notre tri dès aujourd'hui !

La dernière campagne MODECOM*, réalisée fin 2021 par TRIFYL, a montré que la poubelle noire (221 kg/an/habitant) contenait encore plus de 38 kg d'emballages recyclables (dont 6 kg de verre) et 22 kg de « nouveaux » emballages à trier... alors que chacun d'entre nous ne dépose chaque année « que 58 kg » dans son bac jaune.

Une piqûre de rappel s'impose : le bac jaune accepte toujours tous les flacons et bouteilles en plastique, tous les emballages métalliques, les papiers-cartons et les briques alimentaires. Passons le message autour de nous !

*MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères : analyse des composants de notre poubelle noire

Extension des consignes de tri TOUS LES EMBALLAGES* devront être déposés dans le BAC JAUNE à partir du 1^{er} janvier 2023

*Pour rappel, un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation.

Les recyclables du BAC JAUNE en 2022

Tous les papiers



Tous les cartons
(bruns ou colorés)
toutes les briques alimentaires



Les bouteilles, flacons et bidons en plastique



Tous les grands emballages métalliques
(conserves, canettes, aérosols, bidons, barquettes...)



X déposés en vrac, sans sac

X ni emboîtés, ni imbriqués



À partir du 1^{er} janvier 2023

Tous les sacs, sachets et films plastiques
Tous les pots et barquettes en plastique



Tous les petits emballages en métal



X même sales, cabossés, cassés ou déchirés

X bouchons en plastique vissés

Zoom sur les emballages plastiques

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune avec les papiers-cartons, les emballages métalliques, et les briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères.

Le développement de nouvelles filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri vont permettre de valoriser tous les emballages plastiques, quelle que soit leur composition. À partir de 2023, leur recyclage ne dépendra plus que du geste de tri des habitants.

3 arguments pour inciter à trier... aujourd'hui comme demain

► Contenir la hausse du coût des déchets

Dans les années à venir, jeter coûtera de plus en plus cher. En triant le maximum de papiers et emballages, ce sont plusieurs dizaines de milliers de tonnes qui échappent aux taxes sur l'enfouissement (TGAP) pour devenir de nouvelles «matières secondaires». Ces matériaux sont ensuite revendus à l'industrie du recyclage pour soulager la facture du contribuable. Une tonne de «bon tri» coûte jusqu'à 5 fois moins cher qu'une tonne de «poubelle noire».

► Préserver les ressources naturelles

Une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière pour produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve permet de fabriquer un lave-linge, le recyclage de chaque tonne de bouteilles en plastique permet d'économiser 800 litres de pétrole brut et fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'économiser 95 % d'énergie.

► Créer de l'emploi local et pérenne

Sur notre territoire, le choix a été fait historiquement d'une activité industrielle gérée par le service public. Depuis 2003, près de 40 emplois ont été créés et pérennisés pour le fonctionnement des usines de tri.



30 %

À eux seuls,
les papiers et emballages
constituent encore près d'un
tiers de notre poubelle noire

TRIFYL : une politique tarifaire qui récompense le geste de tri

À TRIFYL, pour encourager le geste de tri, le tarif du tri est, depuis 2005, largement en-dessous du tarif des déchets résiduels (de la poubelle noire).

Ce tarif pour le tri du bac jaune (emballages et papiers) est appliqué aux intercommunalités de collecte adhérentes à TRIFYL (communautés de communes ou d'agglomération, syndicats de collecte).

Ainsi, en 2022, une tonne de déchets résiduels est facturée jusqu'à 104 € la tonne (hors taxes), quand une tonne d'emballages et papiers bien triés peut être facturée 18 € !

Pour bénéficier du tarif le plus bas pour le tri, deux critères doivent être réunis : quantité et qualité du tri.

Collectivement, plus et mieux on trie, plus le tarif est bas ! ■

2023 - Un centre de tri plus grand, plus moderne !

Actuellement, TRIFYL dispose de deux centres de tri, à Labruguière et Blaye-les-Mines. Le projet industriel du syndicat, TRIFYL HORIZON 2030, prévoit de dédier le premier exclusivement au tri des emballages/papiers et de convertir le second en unité d'affinage du tout-venant issu des déchèteries.

Le chantier qui a débuté en août 2021, consiste à agrandir et moderniser le centre de Labruguière pour accueillir les nouveaux emballages à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour porter sa capacité de traitement à plus de 30 000 tonnes/an, deux nouveaux bâtiments vont être créés, l'un pour stocker les collectes sélectives avant tri (2200 m²) et l'autre pour accueillir les nouvelles chaînes de tri (2600 m²).



Le centre de tri de Labruguière est la première réalisation du projet TRIFYL HORIZON 2030

En aval du process, le bâtiment actuel sera modernisé et réaménagé pour être dédié au compactage, à la mise en balles et au stockage des matériaux triés. Les anciens bureaux seront rénovés et de nouveaux locaux créés pour le personnel et les visiteurs (circuit de visite). Enfin, une refonte des voiries et de la circulation du site est également prévue pour sécuriser davantage les déplacements et faciliter le stationnement. ■

Automne 2022
Livraison et mise en service
du nouveau centre de tri

« Le centre de tri
de Labruguière
s'agrandit et se modernise
pour pouvoir accueillir,
trier et préparer tous les
emballages au recyclage. »



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - 3316, route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Fax : 05 63 81 23 01

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl

Illustrations : Photothèque Trifyl / Istock

N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Février 2022 - Tirage : 1000 exemplaires

Imprimerie Maraval - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

Plus d'infos sur www.trifyl.fr